

Introduction au droit public français

Cours Prof. Dr. Armel Le Divillec (Paris II)

1. Généralités sur la culture juridique française

1.1. Une nation précoce façonnée par l'Etat

- Un pays de culture romaniste
- Le poids de la christianisation
- La période carolingienne
- La *Francia occidentalis* (Traité de Verdun, 843)
- La féodalité (la société d'ordres : clergé, noblesse, Tiers-état)
- La monarchie héréditaire (Hugues Capet 987)
- La reconstitution progressive d'une monarchie administrative
- La monarchie "absolue" : affirmation de principe de la souveraineté royale ; sa Constitution coutumière ; les lois fondamentales du Royaume ; les parlements d'Ancien Régime ; les Etats-généraux

1.2. La Révolution de 1789 : ruptures et continuités

a) Evénements principaux

- Crise financière de l'Etat ; l'appel de Louis XVI aux Etats-généraux
- la rupture du 17 juin 1789 : le Tiers-état se proclame "Assemblée nationale"
- Le Serment du jeu de Paume (20 juin 1789) : affirmation d'un pouvoir constituant
- Le 14 juillet 1789 et l'acceptation de la révolution par le roi (>Assemblée nationale constituante)
- 4 août 1789 : L'Assemblée nationale abolit les privilèges
- 26 août 1789 : l'A.N. adopte la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
- 1790 : Suppression des parlements et des provinces d'Ancien régime ; création des départements et réforme de la justice ; Constitution civile du clergé (création d'une "Eglise constitutionnelle")
- 3 septembre 1791 : l'A.N. adopte la Constitution formelle

b) Eléments de continuité

- La conception absolue de la souveraineté (pouvoir de commandement suprême) est maintenue : elle passe entièrement du roi à la Nation (et donc indirectement à l'Assemblée)
- Volonté d'uniformité déjà engagée par les rois avant 1789 et poursuivie après (langue, territoire, droit,...)

1.3. L'instabilité constitutionnelle

- **Constitution du 3 septembre 1791 : monarchie constitutionnelle** ; organisation des pouvoirs déséquilibrée au profit de l'Assemblée unique ; conception ultra-représentative
- Renversement du roi en août 1792 ; **proclamation de la République (21-22 sept. 1792)** ; procès inconstitutionnel du roi ; exécution du roi Louis XVI (21 janv. 1793) ; gouvernement révolutionnaire : tous pouvoirs à l'Assemblée (la Convention nationale) et son Comité de salut public (Danton puis Robespierre) ; guerre civile ("Terreur")

- Constitution de l'An I (24 juin 1793) : non mise en vigueur pour cause de guerre
- Chute de Robespierre (Thermidor ; juillet 1794)
- **Constitution de l'An III (22 août 1795)** (346 articles !) : régime du **Directoire** ; blocages fréquents, instabilité
- Coup d'Etat de Bonaparte (18 Brumaire an VIII : 9 novembre 1799) ; **Constitution de l'An VIII (13 décembre 1799) : Consulat** (Bonaparte Premier Consul) ; régime autoritaire ; création du Conseil d'Etat ; création des préfets (agents du gouvernement dans chaque département)
- 1802 : Consulat à vie pour Bonaparte
- **1804 : Proclamation de l'Empire** : Bonaparte devient Napoléon 1^{er} ; promulgation du Code civil
- 1814 : Chute de Napoléon (exilé à l'île d'Elbe) ; Première **Restauration monarchique** : Louis XVIII octroie une **Charte constitutionnelle (4 juin 1814)**, très libérale
- Mars-juin 1815 : épisode des Cent-Jours (retour de Napoléon, qui accorde une constitution libérale imitée de la Charte de 1814) ; défaite militaire de Waterloo (18 juin 1815) ; exil définitif de Napoléon ; retour de Louis XVIII : Seconde Restauration
- Application libérale de la Charte de 1814 sous Louis XVIII ; crispation avec son successeur Charles X (1824-1830).
- Révolution de Juillet 1830 : renversement du Roi ; appel au duc d'Orléans (cousin du roi) qui devient roi des Français sous le nom de Louis-Philippe 1^{er} : fondation de la "**Monarchie de Juillet**" (la Charte de 1814 est légèrement modifiée dans un sens plus libéral)
- Développement du système parlementaire de gouvernement (1830-1848)
- Révolution de février 1848 : chute de Louis-Philippe ; proclamation de la **Deuxième République** ; Proclamation du suffrage universel masculin ; Une assemblée constituante vote la **Constitution du 4 novembre 1848**, qui prévoit un parlement monocaméral et un président de la République élu directement par le peuple ; Louis-Napoléon Bonaparte (neveu de Napoléon 1^{er}) élu président.
- Coup d'Etat de L.-N. Bonaparte le 2 décembre 1851, approuvé par plébiscite le 22 décembre : 74% des électeurs inscrits votent oui)
- L.-N. Napoléon promulgue la **Constitution du 14 janvier 1852** (république autoritaire)
- 22 novembre 1852 : Plébiscite rétablissant la dignité impériale (76% des électeurs inscrits) => **Second Empire** ; Napoléon III empereur.
- A partir de 1860 : progressive libéralisation du Second Empire
=> nouvelle version de la Constitution de l'Empire (21 mai 1870) : retour du gouvernement parlementaire
- Défaite militaire contre la Prusse ; l'empereur déclaré déchu ; proclamation de la République (4 septembre 1870)
- Loi du 24 mai 1872 instaure la justice administrative déléguée
- Adoption des 3 **lois constitutionnelles de 1875 (III^e République)** : consolidation du gouvernement parlementaire
- Crise du 16 mai 1877 : entraîne l'effacement du président de la République et progressivement affaiblissement du gouvernement ; instabilité gouvernementale
- Défaite militaire contre l'Allemagne nazie ; pleins pouvoirs accordés au Maréchal Pétain ; fin de facto de la République démocratique (juillet 1940) ; Général de Gaulle anime la Résistance depuis Londres
- Libération progressive de la France (été 1944)
- Référendum favorable à une nouvelle République
- **Constitution du 27 octobre 1946 : IV^e République** (régime parlementaire rationalisé mais instable)
- Crise algérienne ; rappel du Général de Gaulle comme chef du gouvernement (juin 1958)

1.4. La culture légicentriste et administrative

- Légicentrisme : conception du droit valorisant la loi écrite comme expression de la volonté générale ; primat du corps législatif ; fragilité des garanties constitutionnelles ; conception subordonnée de la justice (cf. le "référé législatif" ; principe de séparation des autorités administrative et judiciaire) et du gouvernement (pouvoir de pure exécution)
- Conception ultra-représentative (l'assemblée comme corps législatif absorbe la souveraineté théorique de la Nation) parfois contrariée par tendance plébiscitaire (lien direct entre un gouvernant suprême et le peuple)
- Développement de l'appareil administratif centralisé (surtout à partir de Napoléon), conservé sous les régimes monarchiques et républicains

2. Droit constitutionnel

2.1. Origines et caractères de l'ordre constitutionnel de la V^e République

- L'avènement de la Constitution du 4 octobre 1958
- Le modèle gaullien
- L'évolution du modèle gaullien
- La structure formelle de l'ordre constitutionnel normatif

2.2. Les organes constitutionnels et le système de gouvernement

- Un Parlement bicaméral : l'Assemblée nationale et le Sénat
- Un pouvoir exécutif bicéphale : Président de la République et Gouvernement
- Les rapports entre l'Exécutif et le Parlement
 - * Rapports au plan fonctionnel (législation, politique étrangère et militaire, nominations)
 - * Rapports au plan organique (moyens sans sanction ; mise en jeu de la responsabilité politique du gouvernement : art. 49 C ; droit de dissolution)
- La dynamique du jeu des organes : le système de gouvernement
 - * Le rôle majeur de l'élection présidentielle
 - * L'autorité politique du Président sur le Gouvernement et la majorité parlementaire
 - * Un gouvernement parlementaire à "captation présidentielle"
 - * L'hypothèse de la "Cohabitation"

2.3. La limitation du pouvoir et la régulation par le juge constitutionnel

- Rappel sur l'absence de justice constitutionnel en France avant 1946
- Raison d'être et situation initiale du Conseil constitutionnel
- Statut du Conseil constitutionnel
- Compétences du Conseil constitutionnel
- Evolution du rôle du Conseil constitutionnel
- Effets et limites du contrôle effectué par le Conseil constitutionnel

3. Droit administratif

3.1. Origines du droit administratif français

- La naissance d'un ordre de juridiction spécifique

- La naissance d'un droit spécifique
- L'organisation de la justice administrative

3.2. Les acteurs du droit administratif

- Les personnes publiques
 - *L'Etat central
 - *Les collectivités territoriales
 - *Les établissements publics
 - *Les autorités administratives indépendantes
- Les personnes privées chargées d'une mission de service public

3.3. Les actes administratifs

- Les actes administratifs unilatéraux
- Les contrats administratifs

3.4. Le contrôle du juge administratif

- Les sources normatives (Constitution formelle, Traités internationaux et droit européen, lois, Principes généraux du droit, actes réglementaires, actes individuels)
- Les recours (Recours administratifs et Recours contentieux)

* * *

Bibliographie :

- N. Marsch, Y. Vilain, M. Wendel (Hrsg), *Französisches und Deutsches Staatsrecht. Ein Rechtsvergleich*, Berlin, Springer, 2015.
- >version en français remaniée : Aurore Gaillet, Th. Hochmann, N. Marsch, Y. Vilain, M. Wendel (dir.), *Droits constitutionnels français et allemand*, LGDJ/Lextenso, 2019.
- A. Le Divellec, M. de Villiers, *Dictionnaire du droit constitutionnel*, Dalloz-Sirey, 12^e éd. 2020.
- M. Duverger, *Les constitutions de la France*, P.U.F., coll. "Que sais-je ?", 2004.
- G. Carcassonne, M. Guillaume, *La Constitution. Introduite et commentée*, Poche Seuil, 14^e éd. 2017.
- Ph. Lauvaux, A. Le Divellec, *Les grandes démocraties contemporaines*, P.U.F., coll. "Droit fondamental", 4^e éd. 2015.
- A. Van Lang et alii, *Dictionnaire du droit administratif*, Dalloz-Sirey, 7^e éd. 2015.
- S. Rials, *Textes constitutionnels français*, P.U.F., "Que sais-je ?", 2017.
- Texte de la Constitution du 4 octobre 1958 (version actuelle) sous le lien : https://www.conseil-constitutionnel.fr/sites/default/files/as/root/bank_mm/constitution/constitution.pdf
- Mon site internet : a-ledivellec.net (v. notamment sous l'onglet "A propos", la rubrique "Francia & Germania")